



**PROJET D'APPUI AU PLAN DE PREVENTION ET DE RIPOSTE CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (IAHP) AU BENIN**

Gouvernement de la République du Bénin

Et

Programme des Nations Unies pour le Développement

g

Pays : REPUBLIQUE DU BENIN

Effets escomptés de l'UNDAF 2004-2008 : Bases de l'économie renforcées à travers une meilleure gouvernance

Effet escompté tel qu'il ressort du CPD pour le Bénin 2004-2008) :

Effet 1 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle durable garantie aux populations au niveau familial et régional.

Indicateurs :

- Les projets/programmes tendant à soutenir toutes les mesures visant l'amélioration de la production vivrière (modernisation de l'agriculture et de l'élevage, formation des producteurs) sont identifiés et mis en œuvre ;
- Les projets d'urgence sont identifiés et mis en œuvre ;
- Le plan prévisionnel de gestion des crises et catastrophes naturelles, est élaboré.

Effet 2 : Capacités de planification et de gestion renforcées au niveau central

Indicateurs :

- Les capacités de la Direction de l'Elevage pour la communication envers le grand public et les différentes parties concernées par la prévention et la riposte contre la grippe aviaire, sont renforcées.
- Les capacités du gouvernement pour assurer la meilleure coordination possible entre les activités nationales et les activités menées dans la sous région, sont renforcées.

Produits escomptés du CPAP :

Produit 1.2. : Les capacités d'analyse et de conception des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté sont renforcées.

Indicateurs :

- un mécanisme de suivi évaluation des crises et catastrophes naturelles est mis en place et rendu opérationnel.
- Les politiques favorables aux pauvres sont intégrées dans la stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP).

Agence de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le Développement.

Stratégies de partenariat : Renforcement des capacités du gouvernement pour la mise en œuvre de son plan national de prévention et de riposte contre l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène.

Autres Partenaires : FAO, UNICEF, OMS

Description succincte :

L'épizootie de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) apparue en Asie du Sud Est vers fin 2003, s'est progressivement étendue aux pays de l'Europe, du Moyen Orient et du continent africain. Depuis le premier foyer détecté au Nigeria le 8 Février 2006, neuf (09) autres pays africains ont été infectés par le virus A (H5N1). Il s'agit de l'Egypte, du Niger, du Cameroun, du Burkina Faso, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Djibouti, du Ghana et plus récemment du Togo, frontalier du Bénin. L'épizootie de grippe aviaire représente une menace réelle pour la filière et pour la population humaine et un risque pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec des conséquences sanitaire et économique considérables.

Bien que le Bénin n'ait pas été touché jusque-là, les autorités nationales se sont organisées pour faire face à une éventualité en développant une stratégie de lutte contre la maladie et en multipliant les mesures de prévention pour empêcher la pénétration du virus sur le territoire national.

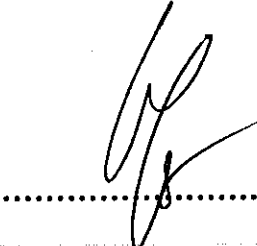
Les ressources à mettre à la disposition du gouvernement par le PNUD pour la mise en oeuvre du plan d'action, vont être utilisées pour les actions suivantes, qui ont été jugées prioritaires par l'UNCT : (1) appui à la coordination du SNU pour une synergie d'actions et (2) appui à la coordination du gouvernement pour la mise en oeuvre de son plan de contingence à travers une campagne de communication sur le territoire béninois.

Ce Projet permettra l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion qui pourrait être utilisé à l'avenir par d'autres partenaires du Gouvernement pour mener des actions prioritaires de réponse à la grippe aviaire.

4

PAGE DE SIGNATURE

Période du Projet : 2008 Composante du Projet : Lutte contre la pauvreté Titre du Projet : Appui au Plan de Prévention et Riposte contre l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) au Bénin. Numéro du Projet : 000 59448 Durée du Projet : Un (01) an MODALITE DE GESTION : DEX		2008	TRAC1	TRAC3
	PNUD	95,000	20,000	75,000
	Gouvernement	19,000	---	-----
	TOTAL	114,000	20,000	75,000

Approuvé au nom du :	Signature	Date	Nom/Titre
Programme des Nations Unies pour le Développement		21-03-08	96 Édith GASANA Représentant Résident

9 ✓

SECTION I : ÉLABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE

PARTIE 1.0. : ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. CONTEXTE

L'épizootie de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) apparue en Asie du Sud Est vers fin 2003, s'est progressivement étendue aux pays de l'Europe, du Moyen Orient et du continent africain. Depuis le premier foyer détecté au Nigeria le 8 Février 2006, neuf (09) autres pays africains ont été infectés par le virus A (H5N1). Il s'agit de l'Égypte, du Niger, du Cameroun, du Burkina Faso, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Djibouti, du Ghana et plus récemment du Togo, frontalier du Bénin. L'épizootie de grippe aviaire représente une menace réelle pour la filière et pour la population humaine et un risque pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec des conséquences sanitaire et économique considérables.

Jusqu'à-là, le Bénin n'était pas touché. Il s'organisait à faire face à une éventualité en développant une stratégie de lutte contre la maladie et en multipliant les mesures de prévention pour empêcher la pénétration du virus sur son territoire. Le pays a développé une stratégie de lutte contre la maladie et multiplié les mesures de prévention pour empêcher la pénétration du virus sur son territoire.

Les principales mesures prises par l'Etat béninois sont :

Mesures réglementaires

- ✓ Prise de textes dans le cadre du contrôle de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (interdiction temporaire d'importation de volailles et dérivés, en provenance des pays infectés ; interdiction de marchés de volailles aux frontières).

Mesures institutionnelles :

- ✓ Création d'un comité interministériel de crise.

Mesures opérationnelles

- ✓ Formation du personnel ;
- ✓ Elaboration et diffusion d'un manuel d'opérationnalisation du PIU ;
- ✓ Organisation d'un exercice de simulation ;
- ✓ Renforcement des capacités de la Direction de l'Élevage.

Mesures sur le plan de l'épidémiologie surveillance

- ✓ Renforcement des capacités de détection du virus ;
- ✓ Renforcement des capacités de riposte contre la maladie ;
- ✓ Mise en œuvre d'une surveillance sur les oiseaux sauvages dans les parcs et zone humides du Bénin

Cependant, la présence du virus de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) a été soupçonnée au Bénin le 04 décembre 2007 dans une ferme à Akpakpa (Commune de Cotonou) dans le Département du littoral et dans une autre ferme à Honvié (dans la Commune d'Adjarra) dans le Département de l'Ouémé.

Les mortalités massives enregistrées (20%) entre le 03 et le 04 décembre 2007 dans un élevage de type commercial d'environ 300 têtes de volailles dans le foyer d'Adjarra ont été progressives (33 morts entre le 07 novembre et le 04 décembre 2007), mais à 90%. Les fortes mortalités et les tests positifs de diagnostic rapide ont permis de conclure à une très haute suspicion d'Influenza aviaire hautement pathogène, autrement dit « grippe aviaire ».

Conformément à la réglementation zoo sanitaire internationale, une déclaration immédiate de suspicion de grippe aviaire a été faite à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et des prélèvements ont été envoyés au laboratoire de référence de PADOUE en Italie pour confirmation.

Le jeudi 06 décembre 2007, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a informé l'opinion publique nationale et internationale de cette situation.

Le vendredi 14 décembre 2007, les résultats du laboratoire de référence révèlent que le Bénin est désormais infecté de grippe aviaire à virus A (H5N1) hautement pathogène.

A ce jour, la filière avicole béninoise compte environ dix-sept millions de volailles dont 80% sont élevées en basse-cour. Quelques exploitations industrielles et semi industrielles, près de 400, sont réparties en petites unités de production (moins de mille volailles) localisées principalement autour des grands centres urbains. La moitié de ces exploitations avicoles sont situées dans la région littorale proche de l'axe commercial Accra-Lomé-Cotonou-Lagos.

L'élevage avicole actuel permet de couvrir une partie des besoins nutritionnels et de dégager des revenus monétaires pour les populations intervenant dans la filière. Cette activité joue donc un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des populations et dans la réduction de la pauvreté.

Dans ce contexte, l'impact de la présence du virus H5N1 peut être considérable et pourrait entraîner des conséquences sur les plans alimentaire, économique, social et sanitaire. Ces foyers surviennent au moment où la plupart des pays limitrophes sont affectés et où il existe une situation d'endémicité au Nigeria. Dans un tel contexte, le développement de capacités des services vétérinaires et de santé publique s'avère urgent pour éviter l'extension de l'IAHP au Bénin et dans la sous région.

L'épizootie de grippe aviaire représente une menace réelle pour la filière avicole et pour la population humaine, et un risque pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec des conséquences sanitaires et économiques considérables.

1.2. REACTION DE L'UNCT

En étroite collaboration avec les Agences directement concernées (FAO, UNICEF, OMS, PNUD), l'UNCT s'est fortement mobilisé aux cotés du gouvernement pour appuyer les activités de préparation et de riposte contre la grippe aviaire. Les différentes agences du SNU ont annoncé leurs premières contributions lors de la réunion de présentation du plan d'actions de lutte élaboré par le gouvernement le 19 décembre 2007, de même que d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux du gouvernement.

Sur la base de l'ensemble des contributions annoncées par les autres partenaires techniques et financiers, le PNUD Bénin a répondu positivement aux sollicitations du gouvernement, en allouant 20.000 US\$ sur fonds propres pour co-financer la mise en oeuvre de ce plan. Par la

suite, 75,000 US\$ ont été obtenus auprès de BCPR sur les fonds TRAC3, portant la contribution de notre bureau à 95.000 US\$.

L'UNCT apporte donc un appui coordonné important au gouvernement, notamment par la finalisation du plan national. De plus, il a été souligné l'importance de travailler à la fois au plan national et régional, au regard de la dimension internationale de la pandémie, et d'assurer une coordination des actions au niveau transfrontalier. Enfin, la campagne de communication a été jugée comme étant l'action la plus urgente à entreprendre.

PARTIE 2.0. STRATEGIE MISE EN OEUVRE

2.1. ACTIVITES PROPOSEES

Pour faire face à cette épizootie de grippe aviaire, le Gouvernement du Bénin a pris des mesures énergiques :

- ✓ Abattage et incinération de près de deux mille animaux ;
- ✓ Nettoyage et désinfection des lieux ;
- ✓ Sécurisation et mise en quarantaine des sites.

Avec la confirmation de la maladie, le Gouvernement, à travers la Direction de l'Elevage, a élaboré un plan de contingence qui vise spécifiquement pour les Départements du Littoral et de l'Ouémé :

- L'information et la sensibilisation des populations sur les mesures de prévention et de contrôle, surtout en direction des acteurs directs et autres intervenants de la filière avicole ;
- L'application des mesures de biosécurité (bonnes pratiques d'hygiène) dans les élevages avicoles ;
- L'interdiction de vente de volailles au bord des rues ou à tout autre endroit hors des marchés municipaux ;
- L'interdiction de sorties et des entrées de volailles et d'œufs de la ville de Cotonou jusqu'au 04 janvier 2008 ;
- L'interdiction de sorties et des entrées de volailles et d'œufs de la ville d'Ajarra jusqu'au 04 janvier 2008 ;
- La fermeture des marchés de volailles d'Ajarra jusqu'au 04 janvier 2008 ;
- La surveillance des marchés municipaux de Cotonou et de Porto Novo après désinfection ;
- La surveillance et l'alerte renforcées sur toute mortalité de volailles dans les élevages, les marchés et les villages ;
- La dénonciation de toute introduction frauduleuse de volailles et produits de volailles en provenance des zones et des pays infectés ;

- La poursuite de l'observance stricte des mesures d'hygiène liées à la manipulation des volailles ;
- Le suivi médical régulier des personnes ayant été en contact avec les foyers ;
- L'alerte pour tout cas de grippe humaine banale aux services de santé le plus proche.

En outre, tout le personnel technique des services vétérinaires et de santé humaine est mobilisé pour maîtriser la situation sur toute l'étendue du territoire national.

Les ressources qui seront allouées au Gouvernement par le PNUD pour la mise en oeuvre de son plan d'action vont être utilisées pour les actions jugées prioritaires par l'UNCT : la campagne de communication en direction des acteurs de la filière sur le territoire béninois et la coordination des actions nationales avec les niveaux régional et communal.

Cet appui permettra l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion qui pourrait être utilisé à l'avenir par d'autres partenaires techniques et financiers du Gouvernement du Bénin pour mener des actions prioritaires de réponse à la grippe aviaire.

Au niveau du gouvernement, il est prévu d'élaborer un plan de communication. L'accent sera mis sur l'usage de moyens de communication de masse, de proximité et surtout sur la communication interpersonnelle. Ce plan de communication a pour objet :

- d'informer la population sur les risques sanitaires que présente la contamination de l'homme et les importantes pertes économiques liées à la présence du virus pour les exploitations avicoles ;
- de vulgariser et de conseiller les mesures et précautions à prendre pour prévenir la maladie ;
- d'outiller les producteurs pour la mise en oeuvre des activités du plan.

Par rapport à ce cadre spécifique d'intervention, le PNUD prévoit de contribuer à deux des activités prioritaires qui ont été identifiées par l'UNCT comme étant prioritaire, à savoir :

- Le renforcement des capacités du gouvernement pour la communication envers le grand public et les différentes parties concernées par la prévention et la riposte contre la grippe aviaire.
- Le renforcement des capacités du Bureau du PNUD Bénin pour assurer une meilleure coordination des interventions des agences du SNU en vue de garantir une synergie d'actions.

Ces deux activités sont en adéquation avec les recommandations de la note « A coordination UN system response to Avian and Human Influenza », et dans le document « UNDP Guidance note on the Avian and Human influenza ». Elles permettront par ailleurs de garantir la bonne circulation des informations, des activités menées et des résultats obtenus à tous les niveaux, l'implication de tous les secteurs de la société, et l'amélioration de la visibilité du travail du gouvernement. Par conséquent, le travail de mobilisation des ressources auprès des autres bailleurs potentiels au niveau du Bénin et au niveau international sera facilité.

4

2.2. RESULTATS ATTENDUS

Le volet communication contribuera grandement à atteindre les résultats suivants :

- Une meilleure connaissance par le grand public des risques liés à l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire et les méthodes de prévention et de riposte.
- le respect de la réglementation en matière d'importation d'animaux et de produits animaux ;
- le recensement des exploitations avicoles des volailles des localités riveraines des sites d'accueil des oiseaux migrateurs ;
- la mise à niveau continue des techniciens des différents Ministères et des autorités pour la prévention et la riposte contre la grippe aviaire ;
- l'identification des sites potentiels d'accueil des oiseaux migrateurs, particulièrement les oiseaux d'eau ;
- l'estimation de l'abondance spatiale et temporelle des oiseaux d'eau ;
- l'identification des sites d'hébergement et de repos ;
- la collecte de toutes les données nécessaires (zone de rencontre, présence effective, zone de reproduction, relations des populations avec l'espèce etc.) sur ces espèces ;
- l'amélioration de l'information et de la sensibilisation des populations riveraines à ces zones par rapport à la gestion de ces espèces et leurs habitats ;
- l'élaboration des plans de gestion de quelques sites.

Les résultats attendus par la contribution du PNUD sont plus spécifiquement :

- une meilleure connaissance par le grand public des risques liés à l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire et les méthodes de prévention et de riposte.
- le respect de la réglementation en matière d'importation d'animaux et de produits animaux ;
- l'amélioration de l'information et de la sensibilisation des populations riveraines des zones d'hébergement des oiseaux migrateurs par rapport à la gestion de ces espèces et leurs habitats ;

Par ailleurs, la contribution du PNUD permettra au gouvernement :

- d'optimiser l'ensemble des interventions entreprises au niveau national par les différents acteurs,
- d'assurer la cohérence et les synergies entre les actions menées sur le territoire béninois et celles entreprises au niveau sous régional et régional,
- de mettre en place un mécanisme coordonné d'appui au plan du Gouvernement qui puisse ensuite être utilisé pour optimiser les contributions à la réponse nationale à la grippe aviaire.

y

PARTIE 3.0. ARRANGEMENTS DE GESTION

3.1. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

Les ressources TRAC3, sont mises à la disposition du Représentant Résident du PNUD pour qu'il soit en mesure de répondre à des urgences dans les meilleurs délais. Étant donné l'urgence de la situation liée à la prévention et à la riposte contre la grippe aviaire, et conformément au point 6.2.5 du manuel de procédures, la modalité DEX sera utilisée pour gérer ces 75,000 US\$.

3.2. SUIVI DES PROGRES ET DES RESULTATS

Le suivi des progrès et des résultats se fera principalement grâce aux dispositions prises par le gouvernement pour assurer la diffusion des informations à tous les partenaires de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire au Bénin. Des réunions de travail régulières sont déjà établies, permettant d'informer sur les dernières évolutions de la crise dans la sous région, des mesures prises et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce plan.

SECTION II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

Project ID	Key Activities	Calendrier	Resp.party	Donor	Compte	Description	Fund		Total (US \$)
							TRAC1 04000	TRAC3 04110	
1 : Cellule de Coordination nationale mise en place	1.1. Mise en place et fonctionnement de la Cellule de coordination	Q1 2008	DEX	00012	71300	Local const.	2 000	3 000	5 000
	1.2. Identification de foyers et mise en place des équipements	Q1 2008	DEX	00012	71600	Travel	5 000	5 000	10 000
				DEX	00012	74500	Misc.	2 000	
2. Information et Sensibilisation des populations	2.1. Tournées de sensibilisation et de supervision	Q1&2	DEX	00012	71600	Travel	2 000	4 000	6 000
	Acquisition de matériel et équipements	Q1&2	DEX	00012	72200	Equipement.		50 000	50 000
	Activités de communication	Q1&2	DEX	00012	72400	Communicat.	2 000	8 000	10 000
		Q1&2	DEX	00012	74500	Misc.	1 000	5 000	6 000

5

3. Renforcement des capacités d'intervention du PNUD Bénin.	3.1. Tournées de coordination		DEX	00012	71600	Travel	3 000	3 000		
	Recouvrement frais de gestion		DEX	00012	73500	Recouvrement	1 000	1 000		
	Organisation d'audit		DEX	00012	74100	Audit	1 000	1 000		
			DEX	00012	74500	Misc.	1 000	1 000		
TOTAL								20 000	75 000	95 000